



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/RES/48/4  
22 octobre 1993

---

Quarante-huitième session  
Point 157 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sans renvoi à une grande commission (A/48/L.3 et Add.1)]

48/4. Octroi au Parlement latino-américain du statut  
d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Notant que le Parlement latino-américain souhaite intensifier sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies,

1. Décide d'inviter le Parlement latino-américain à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
2. Prie le Secrétaire général de donner suite comme il convient à la présente résolution.

29e séance plénière  
13 octobre 1993